

Direction des Ressources Humaines
Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :
Morgan REMY

Laëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01. 95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

Le Président de l'Université de Lorraine

à

Madame la Directrice du Service Universitaire de
Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
Lorraine Nord

Objet : Campagne 2022 de promotion par liste d'aptitude des personnels Médico-Sociaux et de Santé
Réf : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne de promotion de corps des personnels assistants principaux de service social et des administrations de l'Etat (APSSAE), au titre de l'année 2022.

Les candidatures à la liste d'aptitude seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » national, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG. (cf. LDG UL).

A cet effet, l'établissement propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, il est vivement conseillé de réaliser ces formations en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis à l'agent et devra obligatoirement faire figurer la mention de l'avis concerté de la direction de la structure.

Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos agents et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe_UL_1i) et du délai de transmission.

Je tiens à porter à votre connaissance que l'accès à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur implique une mobilité fonctionnelle, sauf si l'agent exerce déjà des fonctions d'un corps supérieur, après analyse de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) de la direction des ressources humaines.

Aussi, les nominations dans ce corps s'effectuant au niveau national, l'inscription à cette liste d'aptitude peut impliquer une mobilité géographique que les agents doivent être en capacité d'accepter.

La direction des ressources humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.



A Nancy, le 1^{er} février 2022

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Jean-François MOLTER

Pièces jointes :

- courrier à remettre à chaque agent promouvable en position d'activité, congé longue maladie, congé longue durée, décharge syndicale, détachement sortant, mise à disposition, et précédemment affecté dans votre structure
- un état des emplois successifs occupés (annexe C2bis), rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3), parcours professionnel et rapport d'activité (annexe C4)
- bilan récapitulatif des campagnes précédentes
- calendrier de gestion
- conditions de promouvabilité
- procédure de constitution d'un dossier d'avancement (Annexe_UL_1i)
- logigramme (Annexe_UL_2i)